



BULLETIN MUNICIPAL CHAULNES



Avec Vous

JANVIER 2019 • N°: 79

- Le mot du maire
- Les permanences & services médicaux
- L'état civil
- Séances du conseil municipal
- Bien vivre à Chaulnes
- La parole aux associations
- Informations diverses
- Le coin des enfants
- Un peu d'Histoire



**COMMÉMORATION DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ
LES 08, 09, 10 ET 11 NOVEMBRE 2018. GRAND MOMENT POUR
L'HISTOIRE DE LA COMMUNE.**



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2019, qu'elle vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter pour vous-mêmes, vos familles, vos proches et vous garde toutes et tous en bonne santé.

L'année 2018 s'est terminée sous la forme d'une importante crise sociale, inscrite dans la durée en ce début d'année. Beaucoup disaient : un jour, ça va claquer ! C'est fait. Certaines mesures gouvernementales « brutales » ont, comme on dit, fait déborder la marmite qui bouillait depuis longtemps.

Si les revendications en terme de pouvoir d'achat et de « ras-le-bol fiscal » sont tout à fait légitimes, si s'exprimer, manifester sont des droits reconnus dans toute société démocratique, malheureusement la tournure prise par ces événements, due à une minorité, est devenue intolérable et surtout ne sert pas les bonnes causes du départ. On ne résout rien par la violence, et on ne fait que servir ceux qui « profitent » des difficultés des gens pour répandre des idées populistes et extrémistes, avec le risque d'un retour à un triste passé dont il serait bon de se souvenir.

Depuis 24 ans à la mairie, je reçois à mes permanences les doléances d'administrés et mesure la détresse dans laquelle se retrouvent de plus en plus d'entre eux, ne pouvant plus parfois s'assurer les droits élémentaires de se nourrir et se loger correctement. Il faut bien avouer que nous sommes souvent bien démunis quant aux réponses à apporter.

Voilà pourquoi, sans attendre de miracle, le débat national proposé par le Président de la République, quoi qu'on en pense, peut peut-être amener quelques réponses ou solutions. Si on ne tente rien, il ne se passera rien non plus. C'est aussi l'occasion d'un moment de partage, face à l'individualisme montant. De plus, il me semble que le débat et l'usage du droit d'expression sont bien plus utiles que la violence.

Pour les administrés que l'expression en public peut gêner, un cahier de doléances est également à disposition, aux heures d'ouverture de la mairie.

Enfin, pour revenir à notre vie municipale, vous pourrez à nouveau, à travers ce bulletin, constater la riche activité de notre commune, grâce à tous ses acteurs que je remercie sincèrement. Je terminerai par ces simples trois mots qui, plus que jamais, me semblent d'actualité : bien vivre ensemble. Mais chacun doit y contribuer...

Excellente année à toutes et à tous !

*Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes*

LES PERMANENCES EN MAIRIE

Votre mairie est ouverte :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**
Fermée le mercredi

Maire

M. Thierry LINEATTE

- Sur rendez-vous

Adjoints

Mme Anne LEBRUN

Communication / Environnement / Logement

- Mardi de 17h00 à 18h00 - Sur rendez-vous

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie

- Sur rendez-vous

Mme Nadège LATAPIE COPE

Social / CCAS

- Mardi de 17h30 à 18h30

M. Arnaud NOBLECOURT

Culture et Loisirs

- Jeudi de 18h00 à 19h00

❖ **Mission Locale**

Mardi et jeudi

(Sur RDV auprès de la Mission Locale de Ham)

❖ **A.C.P.G./C.A.T.M** : si besoin

Contact M. Lampernesse : 26, rue Odon Dumont

80 320 CHAULNES ☎ 06.14.82.22.58

❖ **La Croix rouge - Banque alimentaire** tient sa permanence au local Croix Rouge (36 avenue Roger Salengro, à côté de Carrefour) : mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (tous les 15 jours)

❖ **Votre agence Adecco** vous accompagne dans votre recherche d'emploi 1 mardi tous les 15 jours.

❖ **Relais Assistants Maternels**

Séverine FARENEAU : Rue Poulain – 03 22 85 48 06 – ram@terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h.

Permanences physiques (sur rendez-vous) le jeudi de 14h à 17h

❖ **Permanences Avocats**

Prochaine permanence le vendredi, en mairie :

15 février / 15 mars / 19 avril

❖ **Conciliateur de Justice**

Alain Ségouffin – Cour d'appel d'Amiens – Tribunal d'instance d'Amiens

Le nouveau conciliateur se déplace si on l'appelle au 06 12 47 97 69

alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr

LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h/12h 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EYMERY	03 60 63 01 13
Dr Antoine HOULLIER	03 30 63 01 14
Dr Ingrid HUET-RAOUX	03 22 85 42 64
Dr Chella LEFOLLE	03 22 83 97 37

INFIRMIERS

Cabinet infirmiers de Chaulnes : Estelle CAMPA / Agnès CHABAUD

Corinne PECHON / Odile SENECHAL / Quentin SENECHAL

Permanences : 06h45/07h20 09h45/10h45 13h/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés sur rendez-vous : 03 22 85 40 06

Cabinet infirmiers Haute Picardie : Claire FLAMENT-GALLAIS / Daniel TAIX

Permanences : Du lundi au vendredi : 07h/7h30 09h30/09h50 17h30/18h Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous : 03 22 84 11 54

OSTEOPATHE (sur rendez-vous)

Daniel TAIX 07 61 54 53 05

ORTHOPHONISTES (sur rendez-vous)

Mathilde LANGE-FRASSAINT 06 17 29 81 59
Noémie LASSELIN 06 26 04 24 12

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE PSYCHOTHERAPEUTE (sur rendez-vous)

Christine DOBREMER 06 42 38 91 67

PEDICURES PODOLOGUES (semelles orthopédiques) (sur rendez-vous)

Françoise BOCHART 03 22 83 03 88
Anne MARECHAL 03 22 78 59 44

CHIRURGIENS DENTISTES (sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

Dr Hervé DELLACHERIE 03 22 85 44 43
Dr Clio ASTIER 03 22 85 44 43

MASSEUR KINESITHERAPEUTE (sur rendez-vous)

11 rue des Lieutenants Terpraout et Grenier

Véronique LEBRUN-DELAVENNE 03 22 83 94 97 (Fermé le jeudi)

Du lundi au samedi : 08h30/10h30 - 13h45/19h

A domicile : 10h30/12h30

PHARMACIE FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand

03 22 85 40 32

Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

PHARMACIE SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odont Dumont

03 22 85 40 07

Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

AMBULANCES

avenue Aristide Briand

Ambulances de Haute Picardie 03 22 85 40 15 ou 06 99 40 40 15

24h sur 24, 7 jours sur 7. Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES (médecine du travail) 46 avenue Aristide Briand

03 22 83 97 58



POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE, COMPOSER LE **3237**
(Accessible 24h/24h)

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde

ETAT - CIVIL

Etat-civil

Ont ouvert les yeux :

03/10/18 : Augustin DELAPORTE
11/10/18 : Gabriel THERON
20/10/18 : Valentine DHENIN
22/10/18 : Analya FOUILLOY-HERMANT
29/10/18 : Naël BOURESCHÉ
31/10/18 : Elly VAN PUYWELDE
14/11/18 : Lowen ISAMBART
22/11/18 : Alexia ERIMA
30/11/18 : Gabriel FOLLACO
09/12/18 : Alexy BARRAT
18/12/18 : Jade DESPORTES
18/12/18 : Clovis TIVOL
30/12/18 : Enzo CHAUWIN



Alexia
ERIMA



Lowen
ISAMBART



Elly VAN
PUYWELDE



Gabriel
FOLLACO



Jade
DESPORTES



Alexy
BARRAT

Nous ont quittés :

29/10/2018 : Yvette BILLORE
12/12/2018 : Bruno HANOCQ
15/01/2019 : Lucette RABACHE

N'apparaissent dans ce bulletin que les actes déclarés en Mairie. Aussi nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour toute omission, indépendante de notre volonté.



BOITE A IDÉES...

Aidez-nous à améliorer le Bulletin Municipal. Si vous avez une **idée**, une **demande**, une **suggestion**...Merci de retourner ce coupon à la mairie. Votre avis nous intéresse !

.....
.....
.....
.....

Facultatif :

Madame ou Monsieur :

Adresse :

Nous tiendrons compte dans la mesure du possible de vos remarques.



COMPTE-RENDU

Séance du conseil municipal

Du 30 octobre 2018

Séances du
conseil
municipal

Présents : M. Linéatte, Mme Latapie-Copé, M. Noblécourt, Mme Lebrun, M. Gance, Mme Marie-Josée Legrand, M. Merlin, M. Boitel, M. Capelle, M. Lecot, Mme Masson, Mme Not, Mme Aberbour, M. Brunoy, Mme Diéval.

Excusés : Mme Valérie Legrand avec pouvoir à M. Guy Boitel
M. Lanvin avec pouvoir à M. Gance
M. Cheval avec pouvoir à M. Brunoy

I. Organisation des 8, 9, 10 et 11 novembre

Monsieur le Maire présente le programme des manifestations et demande l'aide des conseillers, un planning est établi pour l'installation et la gestion de ce week-end. Une stèle commémorative sera inauguré le 10 novembre et le texte (composé par les enfants de l'école) qui y sera inscrit est transmis aux conseillers : « N'oublions jamais, gardons la mémoire afin que les peuples du monde entier connaissent éternellement la paix et la liberté ». Au verso de cette stèle sont inscrits des mots, également trouvés par les enfants : paix, liberté, égalité,...

La Communauté de Communes Terre de Picardie, la commune de Lihons, l'OCLC, le Souvenir Français, l'association Santerre 1914-1918 participent au financement et l'organisation de ces manifestations (concerts, accueil des Allemands, exposition, conférence, commémorations,...)

II. Vente de terrain : projet SFR

Monsieur le Maire expose :

- SFR souhaiterait installer une antenne de réception sur la Commune. Il propose d'acheter 160 m² de terrain pour 20 000 € (frais de notaire à leur charge). C'est une offre intéressante. Un terrain près de la station d'épuration a été proposé et semble répondre aux attentes du géomètre de SFR. Cela engendrera des recettes annuelles pour la commune grâce aux IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

M. Lecot : Quelle sera la hauteur de cette antenne ?

M. Linéatte : Environ 16 m, sur une dalle de 5m sur 5m + un local réseau.

Mme Lebrun : Pour quand sont prévus ces travaux ?

M. Linéatte : Les travaux commenceraient fin novembre, début décembre et seraient finis en début d'année prochaine.

Adopté à l'unanimité

III. Commission électorale

Un répertoire électoral unique et permanent (REU) sera mis en place au 1^{er} janvier 2019. Le maire se voit transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle sera opéré par des commissions de contrôles créées par la loi. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an. Une liste des conseillers prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle est établie comme suit, avec obligation de les prendre dans les deux listes qui s'étaient présentées aux élections municipales : Mme Latapie-Copé, Mme Lebrun, M. Gance, M. Brunoy et Mme Diéval.

Adopté à l'unanimité

IV. Rapport annuel du SIEP

Monsieur le Maire présente le rapport du SIEP 2017 qui détaille :

- les différentes stations de pompage (volumes prélevés) ;
- la qualité de l'eau :
 - ♦ 100 % de conformité par rapport aux normes fixées par l'ARS et l'autosurveillance.
 - ♦ la dureté de l'eau : l'eau est dure (calcaire) car elle provient de la nappe de la craie.
 - ♦ perchlorates : recommandations → ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Mme Not demande à ce que cela soit réprécisé dans le bulletin municipal.

- la reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) ;
- réseaux et ouvrages de stockage ;
- télégestion, sectorisation, SIG :
 - ♦ en 2017, un nouveau logiciel multiprotocoles a été installé. Il permet de recevoir et traiter les informations provenant de différentes marques d'automates et ainsi centraliser sur un unique programme toutes les données pour permettre une analyse rapide et performante.
- Exploitation; Contrôles des poteaux et bouches incendie ; Distribution ; Prix de l'eau ; Budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport établi par le SIEP au titre de l'année 2017.

V. Projet crèche : maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des travaux d'extension de la crèche « les Pipious », Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour lancer la consultation concernant la maîtrise d'œuvre. Une commission bâtiments aura lieu prochainement. Mme Masson, conseillère municipale mais aussi directrice-adjointe à la crèche, est invitée à y venir expliquer le projet. Les subventions pourraient se monter à hauteur de 80 %.

Adopté à l'unanimité

VI. Travaux rues Jean Catelas et Odon Dumont

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de rénovation des rues Odon Dumont et Jean Catelas, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse de la FDE pour les effacements de réseaux. Le syndicat d'eau a bien prévu la réfection de l'adduction d'eau mais il serait judicieux de prévoir ces effacements de réseaux en même temps.

Quant à l'appel d'offre, 3 bureaux d'études ont répondu : Verdi Ingenierie, Doméa et Evia. Une réunion de la commission concernée aura lieu le 12 Novembre pour désigner la maîtrise d'œuvre retenue.

VII. Rétrocession voie privée.

Des propriétaires privés proposent de rétrocéder à titre gracieux la voie cadastrée AI 01 (située au fond de la rue du Chemin de Fer) à la Commune. Cette servitude est en excellent état. Cette proposition est due au fait que les logements riverains, jusqu'alors en location, sont vendus ou en cours de vente. De plus, le linéaire de voirie correspondant apporterait à la commune un peu de DGF supplémentaire. Monsieur le Maire propose également de revoir l'ensemble du linéaire communal, dans ce même but.

Mme Not : Est – ce que cela ne risque pas d'engendrer d'autres demandes identiques ?

M. Linéatte : La Maison du Cil ou la SIP nous rétrocèdent également les voiries après la construction de logements locatifs. Je ne vois pas d'autres sollicitations qui pourraient être semblables.

Adopté à l'unanimité

VIII. Délibérations

- **Compétence assainissement :**

Monsieur le Maire expose : depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Terre de Picardie exerce la compétence facultative « Assainissement » avec « l'assainissement collectif » (SPAC) sur les communes de l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Santerre et la compétence « assainissement non collectif (SPANC) » sur l'ensemble du périmètre.

Il était prévu un délai de deux ans pour harmoniser les compétences exercées par la Communauté de Communes.

Dans ce contexte, une étude a été lancée par la Communauté de Communes afin d'établir un état des lieux et dresser les différents scénarios possibles pour l'exercice et la gestion de cette compétence complète « assainissement ».

Au vu de ces études, la Communauté de Communes a décidé lors de sa séance du 23 mai 2018 d'exercer la compétence « assainissement » à compter du 1er janvier 2019 de la façon suivante :

- ✓ Pour ce qui est du mode de gestion : régie avec exploitation directe des principaux ouvrages et marchés de prestations de service pour la maintenance lourde et l'entretien des réseaux,
- ✓ Il n'est pas prévu de transfert de personnel,
- ✓ Les contrats en cours seront transférés à la Communauté de communes qui se substituera dans les droits et obligations,
- ✓ D'un point de vue tarifaire, il est retenu une durée de convergence de 10 ans avec un tarif cible de la part assainissement fixé à 2.35€/m³ Hors Taxes et Hors Redevances, abonnement compris ;
- ✓ D'un point de vue financier, le niveau moyen annuel des investissements retenus sera de 331 500 €HT, dont 150 000 € HT dédié au renouvellement des réseaux (objectif de 0,5 % annuel).

Chaque commune doit maintenant délibérer pour approuver ou non l'exercice de cette compétence par l'intercommunalité et la modification des statuts en résultant.

Adopté à l'unanimité

- Travaux rue de Lihons :

Les travaux débuteront fin novembre et seront finis en fin d'année. Une convention est à établir avec le Département car ces travaux interviennent sur une route départementale. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

D'autre part, il est désormais obligatoire de faire intervenir un bureau de contrôle pour réaliser des travaux de localisation de tous les réseaux. Cela engendre un nouveau coût onéreux (environ 5 000 €) ce qui n'était pas prévu. Il faut donc trouver un prestataire au meilleur prix.

- Document unique d'évaluation des risques professionnels :

La mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale a proposé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un conseiller en prévention, pour la réalisation du document unique. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation à l'assemblée pour signer cette convention et le bulletin d'adhésion. Le fonds national de prévention de la CNRACL octroie une subvention pour cette démarche d'évaluation des risques professionnels.

Adopté à l'unanimité

- Entretien du jardin public :

Mme Lebrun : un devis a été demandé à l'entreprise « les Jardins Picards » pour l'entretien du jardin public (sans les tontes effectuées par les employés communaux) : 1 700 € HT/ an. Actuellement, la commune est en sous-effectif, du fait des départs en retraite non-remplacés et divers arrêts de travail. Cette entreprise a réalisé l'aménagement du jardin public et nous propose donc de l'entretenir. Si nous n'avons pas recours à cette solution, il faudrait envisager de recruter, cependant cette solution est trop coûteuse en termes de charges pour la commune.

M. Noblécourt : M. Cavel ne pourrait – il pas travailler à temps complet pour la commune, pour tout ce qui est paysager ?

M. Linéatte : Il travaille déjà à Framerville-Rainecourt pour 20 h par semaine, et 15 h pour la commune de Chaulnes.

Adopté à l'unanimité

D'autres prestations du même type pourraient également être prises en compte comme l'entretien de l'éclairage public par la FDE.

- Indemnité receveurs :

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour payer l'indemnité due aux receveurs municipaux qui se sont succédés cette année à la Trésorerie de Rosières.

Adopté à l'unanimité

IX. Informations

- Villes fleuries :

Mme Lebrun : la commune est classée premier prix d'honneur dans sa catégorie (1 000 à 5 000 habitants). Le jury départemental préconise de :

- ♦ fleurir certaines entrées/sorties de ville,
- ♦ d'apposer des étiquettes en ardoise, dans le jardin public, en y indiquant le nom des plantes,
- ♦ poursuivre la création de massifs dans certaines artères,
- ♦ continuer la mise en valeur de la zone d'activités par des essences locales.

Nous n'avons donc pas encore obtenu de fleur cette année mais les efforts vont se poursuivre.

- Rénovation des peintures intérieures de l'église :

2 architectes sur les 4 contactés ont répondu. Une commission d'appel d'offres aura lieu prochainement pour étudier ces dossiers. Les propositions sont très pointues et coûteuses. Il y aurait donc forcément plusieurs tranches (subventionnables). L'objet de l'étude est de voir la faisabilité de ce projet.

- Vidéosurveillance :

M. Noblécourt intervient pour rendre compte de sa visite à Berny en Santerre avec M. le Maire :

- depuis que cette commune a fait installer des caméras, il n'y a plus de vols ni d'incivilités diverses. La commune de Chaulnes pourrait donc investir dans la vidéosurveillance pour tenter de réduire l'insécurité routière, les incivilités (dépôts sauvages de débris, ...) dans la commune et sur la zone industrielle. Ce système pourrait être loué.

Mme Not : Des panneaux devront signaler ces caméras.

M. Linéatte : C'est prévu dans les contrats. Ils sont installés en entrées de ville.

M. Noblécourt : La gendarmerie est plus que favorable à ce type de projet.

M. Linéatte : Nous avons reçu deux sociétés. Plusieurs sites seraient envisagés. Une estimation sera donnée pour une inscription éventuelle au prochain budget.

Ce dossier est donc à suivre.

- Dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

M. Linéatte rappelle le contexte de cette étude lancée par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

Constat : diminution des petits commerces au profit de la grande distribution des grandes zones d'activités commerciales.

Des réunions ont été organisées avec les élus, les artisans et commerçants des communautés de communes Terre de Picardie et de Haute-Somme. Une candidature FISAC doit être déposée par le PETR avant la fin de l'année, afin d'obtenir des subventions et proposer des mesures d'accompagnement en faveur des centres-bourgs et de leurs commerces. Mais sans élan suffisant, elle ne pourra pas aboutir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

COMPTE-RENDU
Séance du conseil municipal
Du 18 décembre 2018

Présents : M. Linéatte, Mme Latapie-Copé, M. Noblécourt, Mme Lebrun, M. Gance, M. Merlin, M. Capelle, M. Lecot, Mme Masson, Mme Not, Mme Aberbour, M. Cheval, M. Brunoy, Mme Diéval.

Excusés : Mme Marie-Josée Legrand avec pouvoir à Mme Latapie-Copé
M. Boitel avec pouvoir à M. Gance
Mme Valérie Legrand avec pouvoir à M. Linéatte
M. Lanvin

I. Commission électorale

Lors de la dernière séance de conseil municipal, l'assemblée avait désigné Mme Latapie-Copé, Mme Lebrun et M. Gance comme membres de la commission de contrôle des listes électorales, or les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas siéger au sein de cette commission. C'est pourquoi M. Merlin, M. Boitel et M. Lecot sont donc invités ce jour (conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau) à rejoindre M. Brunoy et Mme Diéval pour former la commission de contrôle. Pour rappel, cette commission est composée de cinq membres, trois conseillers municipaux issus de la liste majoritaire et deux issus de la deuxième liste.

Adopté à l'unanimité

II. Rapport de la commission bâtiments-voirie

1. Logement du garde-champêtre

M. Gance a présenté, lors de cette commission, plusieurs devis de rénovation de l'ancien logement du garde-champêtre : isolation, plomberie, peintures, électricité, carrelage...qui se montent à environ 40 000 € H.T. Il est nécessaire de rénover ce logement dans le but de le louer. La réalisation d'un emprunt serait couverte par les loyers. La commission a émis un avis favorable. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée, l'autorisation de l'inscrire au budget 2019.

M. Cheval : Il faut demander des subventions si c'est nécessaire.

M. Linéatte : Le potentiel financier moyen par habitant de la commune étant supérieur au potentiel financier moyen des communes de la même strate d'habitants, nous ne pouvons pas prétendre à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

M. Cheval : Pour les travaux d'isolation, vous pouvez contacter la FDE.

M. Linéatte : en effet, ces travaux pourraient entrer dans le cadre des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) proposés par la FDE.

Adopté à l'unanimité

2. Projet d'extension de la crèche

Mme Masson, conseillère municipale et directrice adjointe de la crèche, a été invitée par la commission à présenter le projet d'extension de la crèche « les Pipious ». La demande d'augmentation de l'agrément d'accueil de 30 à 40 enfants, destinée à réduire le coût de fonctionnement, motive ces travaux. La CAF participe largement au financement, néanmoins plafonné à 80 %. L'appel d'offres à architecte pour la maîtrise d'œuvre est en cours. Mme Masson a présenté l'objet et les objectifs de chaque partie à étendre ou repenser.

M. Cheval : La subvention de la CAF est – elle assurée ?

M. Linéatte : Je dois les recontacter car la CAF voulait qu'au niveau budgétaire la crèche revienne à l'équilibre. L'objectif de cet agrément est également l'équilibre du budget.

M. Gance : Et si la CAF refuse ?

M. Linéatte : Il n'y aurait pas d'autres choix à terme que de fermer la crèche. Ce qui irait à l'encontre de l'idée qu'on se fait du développement du territoire.

M. Cheval : Quel est le coût de ces travaux ?

M. Linéatte : Une première estimation de 450 000 € HT avait été établie mais on se basera sur une deuxième plus raisonnable de 300 000 € HT. On a aussi droit à une subvention COCON 80 de la FDE.

Une commission d'appel d'offres est à programmer.

3. Travaux rues Odon Dumont et rue Jean Catelas

Le dossier FDE, pour les effacements de réseaux, est enfin parvenu en Mairie. Le SIEP avait donné son accord pour les travaux le concernant. Il convient de coordonner l'ensemble pour une réalisation en 2019. Participation communale : 125 000 € sur un montant de 215 000 €. Cette participation variera selon les mâts d'éclairage choisis. Sont compris : les réseaux électriques basse tension, réseau d'éclairage public, réseau France Télécom, luminaires (participation FDE plafonnée). Rappel : la FDE prend en charge la maîtrise d'œuvre, la T.V.A et abonde sous forme de subventions.

M. Cheval : Il faudra voir qui commence les travaux, je pense que cela doit être le SIEP.

M. Linéatte : Le SIEP a inscrit ces travaux sur son budget 2019. L'idéal serait de les commencer au mois de septembre pour qu'on puisse embrayer dès 2020 sur les travaux de voirie (cadre de vie), afin de laisser le moins longtemps possible la rue en travaux. Puis le Département prendra en charge la chaussée. Les différents intervenants seront invités en début d'année afin de coordonner tout cela.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer la convention avec la FDE pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

4. Travaux de voirie « Terre de Picardie »

Rappel des travaux pris en compte par la Communauté de Communes :

- Travaux neufs sur les accessoires de voirie (bordurages, caniveaux...).
- Travaux sur les bandes de roulement (couche de surface, accotements...).
- Réparations (bordures, avaloirs d'eaux pluviales...).

La communauté de communes a également transmis le tableau des voiries (communales, communautaires, départementales) qui amène quelques observations à retransmettre.

5. Travaux en cours

Un point est fait sur les travaux de l'église : rampe PMR terminée, sanitaires en cours ; les travaux rue de Lihons sont commencés et ont avancé très rapidement, il reste à faire les trottoirs en enrobés.

6. Mise à jour du linéaire de voirie communale

Le précédent tableau de classement unique des voies communales, daté du 20 septembre 2007 établissait la longueur des voies communales à 9 740 m. Il faut désormais intégrer la rue de Picardie, la rue René Caron et la rue d'Edemissen dans ce tableau. La DDTM n'effectuant plus ce type de comptage, il convient de le réaliser nous-mêmes. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le tableau unique de classement de la voirie

communale qui établit la longueur des voies classées dans le domaine public communal à 10 740m. Cette délibération sera prise en compte pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement de 2020.

Adopté à l'unanimité

7. Signalétique passage à niveau

La SNCF a procédé à une visite périodique des passages à niveau de la commune. Le PN18 (près de l'aéromodélisme) nécessite le renouvellement de la signalétique. M. Linéatte a fait part à l'inspecteur des problèmes de dégradation dus à l'isolement de ce site, et donc du coût inhérent à leur remplacement régulier. Il nous faut néanmoins obligatoirement faire le nécessaire pour 2019 et réinvestir dans des panneaux.

8. Points divers également évoqués :

Eclairage du colombarium : M. Gance attend des devis.

Vidéosurveillance : M. Linéatte expose : Un devis de contrat de location est étudié pour protéger 6 ou 7 sites, par exemple la place de la Mairie, le parking des écoles et du CSC, la Zone Industrielle et des zones « roulantes ». Cela représenterait 11 à 12 caméras pour environ 700 € / mois (maintenance, changement de caméras tous les 3 ans). C'est une solution à envisager. M. Gance a demandé un second devis et une entreprise devrait venir étudier le projet.

Mme Not : Peut-on installer de fausses caméras ?

M. Gance : Oui, mais si des délits sont commis devant une fausse caméra, la responsabilité du Maire est engagée.

III. Rapport de la commission Finances

1. Report de crédits d'investissements

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). M. le Maire propose donc d'inscrire la somme de 65 748 € de la façon suivante (budget communal) :

- 17 642 € au chapitre 21 (immobilisations corporelles)
- 48 106 € au chapitre 23 (immobilisations en cours).

Adopté à l'unanimité

1. Propositions d'inscriptions au budget 2019

Maîtrise d'œuvre O. Dumont / J. Catelas : 35 000 €

Travaux effacement des réseaux O. Dumont / J. Catelas : 125 000 €

Logement du garde : 50 000 €

MO architecte église : 6 000 €

MO crèche : 40 000 €

Travaux crèche : 360 000 €

Mise aux normes CSC : 10 000 €

Travaux Ad'Ap : 20 000 €

Travaux de VRD : 20 000 €

Honoraires divers : 3 000 €

Signalétique routière : 4 000 €

Extincteurs, poteau incendie, outillage, informatique, mobilier urbain : 11 000 €

Restent à chiffrer : colombarium, armoires éclairages public, plantations, vidéo-surveillance.

Recettes attendues : MO et travaux crèche : 80 %.

2. Subvention AAE Chaulnes Football

M. Fagoo, trésorier du club, a transmis un courrier en Mairie, demandant une aide financière supplémentaire. Celle – ci est motivée par :

- le nombre de licenciés, plus de 300, essentiellement jeunes ;
- la progression du club qui atteint la « Régionale 2 » avant dernier niveau avant le championnat de France amateurs ;
- la formation des jeunes, dont 3 de la catégorie « 13 ans » ont été engagés par l'Amiens SC ;
- le travail socio-éducatif réalisé en parallèle avec l'aspect sportif ;
- des frais d'arbitrage et de déplacements importants du fait de la création de la ligue des Hauts de France.

Le budget du club s'élève à 89 700 € de dépenses et autant de recettes. Cette information n'étant pas connue au moment de la réunion de la commission des finances, ses membres s'en remettent à la décision du conseil municipal.

M. Lecot : Il y a beaucoup de jeunes le mercredi, c'est très intéressant et de plus en plus de filles. Il y a beaucoup de sérieux dans l'encadrement. La subvention annuelle est la même depuis de nombreuses années : 5 000 €.

M. Noblécourt : Quelle est le montant de la subvention souhaitée ?

M. Linéatte : il n'y a pas de chiffre précis dans ce courrier (remis à chaque membre du conseil municipal).

M. Cheval : La Mairie entretient déjà le terrain et emploie l'entraîneur.

Mme Not : Y-a-t-il beaucoup d'enfants de Chaulnes ?

M. Linéatte : Moitié Chaulnes et moitié extérieur à la commune.

M. Noblécourt : Il reste 2 000 € en subventions pour l'année 2018. Nous pouvons leur donner cette somme.

M. Cheval : C'est délicat de mettre en avant un club vis-à-vis des autres. En dehors des subventions annuelles, c'est faire des différences entre les clubs. Est – ce urgent ? Ne peut - on pas revoir leur subvention annuelle à la hausse ?

M. Noblécourt : On peut peut – être avancer la subvention ?

M. Gance : Je suis favorable mais on ne sait pas quel montant attribuer à cette subvention.

M. Cheval : Il faut donc revoir sur le fond, les critères : budget, licenciés...

M. Linéatte propose de verser une avance début janvier et de revoir les critères au moment du vote des subventions annuelles aux associations.

M. Noblécourt : Il faudrait modifier le calendrier des demandes de subventions.

1. Eclairage public / Délégation de service

De nombreux dysfonctionnements sur le réseau et les arrêts de travail mettent en difficulté l'ensemble des services techniques pour l'entretien du réseau d'éclairage public, très chronophage pour les employés communaux. La FDE propose aux communes de déléguer ce service à un prestataire désigné par appel d'offres (actuellement SOPELEC). La commission propose de demander le coût annuel de cette prestation.

M. Cheval : On pourra peut-être arrêter l'éclairage public la nuit lorsqu'on aura des caméras dans la commune ce qui engendrera sûrement des économies ? Le coût de l'électricité va encore augmenter, c'est donc à étudier.

M. Noblécourt : Ce n'est pas très sécurisant pour les Chaulnois.

M. Linéatte : Nous avons demandé une étude à la FDE avec des variateurs de tension. En effet, la Zone Industrielle doit rester éclairée.

M. Cheval : On peut sectoriser.

M. Linéatte : On peut également réunir plusieurs armoires électriques afin de réduire les coûts d'abonnements. Nous allons donc étudier différentes propositions et voir si on délègue.

2. Location de camion

Un des deux camions de la ville arrive en fin de parcours. Le coût d'un véhicule de remplacement s'élève à 25/30 000 €. Le garage Renault nous propose d'opter pour une location (entretien inclus) pour un montant de 300 € HT/mois et renouvellement tous les 5 ans. La commission a donné un avis favorable.

IV. Rapport de la commission environnement - communication

Mme Lebrun intervient pour évoquer la commission environnement – communication qui s'est réunie à plusieurs reprises pour :

- définir les sujets à travailler pour le prochain bulletin municipal ;
- informer des résultats de la consultation des imprimeries pour l'édition du bulletin municipal. DBS est l'imprimeur choisi, grâce à ce choix une économie de 3 600 € pourra être réalisée pour un résultat, normalement, similaire à notre prestataire actuel. La commission a émis un avis favorable.
- évoquer la remise des prix concours « villes et villages fleuris 2018 » :
 - ♦ à Quivières, le 23 octobre, la commune a reçu le diplôme « lauréat » décerné par le jury du PETR, 100 € de chèques cadeaux chez Gamm Vert, un assortiment de plantes vivaces, de terreau, d'écorces et une binette.
 - ♦ le 29 novembre à Péronne, elle a également reçu le diplôme « 1^{er} prix d'honneur » dans la catégorie des communes de 1001 à 5000 habitants, décerné par le jury départemental et 150 € de chèques cadeaux chez Gamm Vert.
- Rappporter la visite du CPIE Vallée de la Somme.

V. Décisions modificatives budget assainissement et communal

2 décisions modificatives pour le budget assainissement et une DM pour le budget communal sont nécessaires pour régulariser les comptes de la commune en fin d'année.

Budget assainissement :

+ 5700 € à l'article « dotations aux amortissements » / - 5700 € à l'article « sous-traitance générale » ;

- 5700 € en « matériel spécifique d'exploitation » / + 5700 € en « amortissements à la section investissement » ;

- 16 € en « matériel spécifique d'exploitation » / + 16 € en « emprunts et dettes » ;

Régularisation d'ordre d'une écriture mal imputée : 100 000 € à passer en subventions d'équipement / 100 000 € en recettes d'investissement pour l'équilibre de la section .

Budget communal :

+ 6500 et + 500 € en « capital d'emprunts et cautions » / - 7000 € en « frais d'études ».

Adoptées à l'unanimité

VI. Clôture des budgets assainissement et Tour de Ville

Monsieur le Maire présente le procès-verbal à adresser à Terre de Picardie pour clôturer le budget assainissement.

Les immeubles relevant du domaine public affectés à l'exercice de la compétence assainissement sont essentiellement :

- 1 station d'épuration de type boues activées à aération prolongée ;
- 1 réseau d'assainissement mixte (unitaire et séparatif) ;
- 11 postes de refoulement ;

L'actif complet sera mis à la disposition de la communauté de communes Terre de Picardie à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de clôturer le budget assainissement et donc de signer le procès – verbal.

Adopté à l'unanimité

M. Linéatte souhaiterait également clore le budget du Lotissement du Tour de Ville, le trésorier doit nous donner ses instructions pour les diverses opérations à réaliser pour le clôturer. Les terrains restant à vendre seront réintégrés dans le budget communal. Le prix de ces terrains sera à revoir, au vu de leur configuration les rendant difficiles à vendre.

M. Cheval : Cette responsabilité est déléguée à Monsieur le Maire. Nous vous faisons confiance sur les prix à fixer.

Adopté à l'unanimité

VII. Terre de Picardie – Adhésion à l'ADICO pour le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire expose : les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état – civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc. Simultanément les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes administrés de la collectivité ou autres usagers. La loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée. De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non –respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, la Communauté de Communes « Terre de Picardie » propose de mutualiser ce service en faisant appel à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO), qui, entre autres, propose les services de son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles. Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le Maire. Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- l'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 596.25 €.
- la désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 1 161 € et pour une durée de 4 ans.

Cette mutualisation au niveau intercommunal permet d'économiser respectivement 25 et 10 % sur chacune de ces deux prestations.

Adopté à l'unanimité

VIII. Commission d'appel d'offres

Concernant le projet de rénovation des peintures de l'église, deux propositions d'architectes nous sont parvenues :

- Le Cabinet Brassart pour 6 360 € ;
- La société Socréa pour 9 400 €.

Les deux propositions sont très détaillées et pointues mais le Cabinet Brassart répond au mieux à la prestation, qui consiste dans un premier temps à étudier la faisabilité financière de ce projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'entériner cette décision.

Adopté à l'unanimité

IX. Délibérations

Monsieur le Maire présente la convention précisant les conditions de partenariat entre la commune et CLESENCE (anciennement Maison du Cil) pour la réalisation d'une opération d'aménagement de parcelles à bâtir et une partie en logements locatifs. CLESENCE s'engage à réaliser, à ses frais et sous sa responsabilité, l'ensemble des travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts. La remise des VRD s'effectuera moyennant l'euro symbolique, les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de CLESENCE et l'acte de rétrocession sera réalisé à la réception des travaux de finition.

Adopté à l'unanimité

Une subvention de 700 € est consentie à l'Amicale du Personnel Communal pour des frais à engager dès le début d'année.

Adopté à l'unanimité

X. Bilan des 8, 9, 10, 11 Novembre 2018

- Monsieur le Maire fait un bilan de ces manifestations, entrant dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918, manifestations placées sous le signe de la paix et la liberté.

M. Lecot demande la parole afin de lire une lettre dans laquelle il remercie Monsieur le Maire et tous ceux qui ont apporté leur aide pour l'organisation et le succès de ces manifestations. Il se dit fier pour la ville de ce qui a été réalisé et du monde que cela a attiré.

M. Linéatte reprend succinctement le déroulement de ces journées. Il remercie également M. Cheval en tant que Président de la Communauté de Communes et le Conseil Municipal pour les aides financières attribuées et tous les bénévoles : Souvenir Français, OCLC, Santerre 1914-1918, commune de Lihons, école, collègue, les livres enchantés, personnel communal, le sapeur picard, M. Merlin pour les photos et bien d'autres... Il fait remarquer l'aspect hautement symbolique de cette manifestation, avec par exemple les hymnes français et allemand joués ensemble par les musiciens français et allemands au monument aux morts. M. le Maire apprécie particulièrement que la participation de la Communauté de Communes ne se soit pas résumée à l'aide financière, mais à un soutien effectif de tous les instants de son Président, notamment dans son discours de clôture.

M. Lecot remercie les Allemands qui sont également venus pour ce week – end.

M. Cheval : après des années difficiles, ils comprennent que l'Europe et la paix sont à privilégier.

Monsieur le Maire rappelle qu'ils sont de plus arrivés le samedi soir pour repartir le dimanche soir et a été impressionné par toutes les personnes présentes à ces cérémonies.

M. Merlin : belle image que les soldats et musiciens allemands et français réunis au monument aux morts.

M. Linéatte : nous serons accueillis à Edemissen en 2019 pour les 50 ans du jumelage cette année.

XI. Informations

- Le Téléthon a rapporté cette année 4 508,80 € contre 5 160 € l'année dernière. Merci à ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à cette belle action.
- Vœux au personnel communal : mardi 8 janvier à 17h30 à la mairie.
Vœux du Maire aux « forces vives » de la commune : vendredi 11 janvier à 19h, au centre-socio-culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le 31 décembre au matin la porteuse de journaux, Mme Marquant Dominique a pris sa retraite. Elle a commencé en 1970 avec Mme Fache (libraire). En 1972 elle se marie et quitte Chaulnes pour fonder une famille (3 enfants) et revient vers sa ville natale en 1982. Elle reprend alors la distribution du Courrier Picard. En 1986, Mr Cuisset achète la librairie et elle devient indépendante en 1988.

Pendant 38 ans, elle a livré le Courrier Picard par tous les temps (vent, neige, verglas...), sans prendre de vacances (exceptés les 1^{er} janvier et 1^{er} mai), levée à 5h00 partant à 5h45 et finissant à 8h00. Elle a eu jusqu'à 200 clients (15-20 kg par jour de journaux), elle parcourait environ 12 kms, ce qui représente pour toute sa carrière plus de quatre tours du monde. Ses vélos ont été mis à rude épreuve : 6 vélos cassés, des dizaines de crevaisons et de roues voilées ! Témoin de certains dysfonctionnements dans sa ville, elle a souvent « pesté » (travaux, éclairages, routes barrées et autres petits tracasseries). Heureusement un café chez Rose et Laurent et quelques arrêts en chemin lui redonnaient du baume au cœur. Elle a été marquée par l'évolution de Chaulnes, a connu 4 Maires et regrette la disparition de beaucoup de magasins. Néanmoins, elle a vu naître la zone industrielle, le collège, la première supérette, le centre-socio culturel, la nouvelle mairie et l'agrandissement des écoles (primaire et maternelle) et surtout l'apparition d'une douzaine de nouvelles rues. Elle a été aussi témoin de l'accroissement de la population, en 1968 Chaulnes comptait 1483 habitants contre 2046 habitants en 2018 soit une augmentation de 36 %.

Son petit tour dans Chaulnes va lui manquer ainsi que ses clients surtout ceux du premier jour même si beaucoup sont partis... Le temps est venu pour elle de profiter de sa famille.



Mr CUISSET (Son ancien patron)

« Tout le monde la connaît. Tous les habitants de Chaulnes l'ont croisée un matin de très bonne heure, de bonne humeur par tous les temps, sur son vélo, mettant avec rapidité le Courrier Picard dans les boîtes aux lettres. J'ai eu le plaisir de travailler avec Dominique pendant de longues années, c'était « la porteuse de journaux ». Sportive, énergique, courageuse, honnête, ses « promenades » matinales vont lui manquer et nous manquer à tous. Merci pour tous les services rendus. Bonne et heureuse retraite largement méritée. »

Café-Tabac ROSE et LAURENT

« Suite à l'annonce du départ à la retraite de Dominique ; les matins vont être plus moroses, car elle nous épatait avec ses nouvelles fraîches par tous les temps et avec son franc-parler. Bonne retraite avec Frisoute ».

**Une page se tourne, une autre s'ouvre.
M^{me} Marquant, nous vous souhaitons une bonne et longue retraite.**

CÉRÉMONIE DES NAISSANCES



Le mardi 20 Novembre 2018, à 18h30, en Mairie de Chaulnes, Thierry LINEATTE, ses adjoints et les conseillers municipaux se sont réunis pour accueillir les parents qui ont eu le bonheur de connaître une naissance durant l'année 2017/2018.

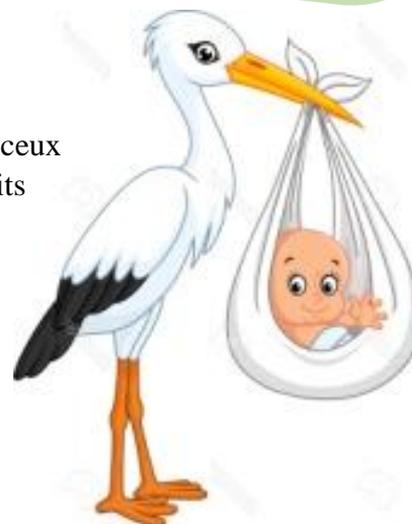
De nombreuses familles ont répondu présentes à la cérémonie durant laquelle ils ont pu choisir les différents cadeaux proposés par la commune :

- ◆ un livre de naissance au choix
- ◆ un drap de bain
- ◆ une cape avec un gant de toilette



Une commune n'existe et ne saurait continuer d'exister que par celles et ceux qui y vivent, fondent un foyer et donnent le jour à de charmants petits bouts de chou. Nous avons eu le plaisir de rencontrer ce 20 novembre, 19 garçons et 15 filles qui seront nos concitoyens de demain !

Pour clôturer cet agréable moment, un pot de l'amitié a été offert par la municipalité permettant aux différents parents d'échanger quelques mots et conseils, et peut être créer de nouvelles amitiés.



LE MARCHÉ DE NOËL

UNE VITRINE POUR LES TALENTS LOCAUX

Ce dimanche 9 décembre s'est tenu au Centre Socio culturel de Chaulnes le traditionnel marché de Noël. A l'instar des grandes villes, Chaulnes organise depuis plusieurs années ce rendez-vous tant attendu. A Chaulnes cependant, ce ne sont pas les bières canadiennes mais bien les talents locaux qui sont mis à l'honneur. Sur les 31 exposants présents ce dimanche, plus des trois-quarts étaient samariens, la grande majorité venant de Chaulnes et ses environs.

Ainsi, Alexandra Dodre, aide-soignante et peintre autodidacte chaulnoise, vient depuis 5 ans exposer ses tableaux réalisés au couteau sur acrylique. Cette année, Alix, sa fille de 14 ans, l'accompagnait avec ses propres œuvres réalisées à la craie. « *Ce marché de Noël permet de me faire connaître ; les visiteurs découvrent mes œuvres mais peuvent également passer commande* ».

Elizabeth Paulus, infirmière à la retraite d'Estrée Mons, est venue exposer des bougies fait maison et des accessoires tricotés tels gants et bonnets.

Martine Thuillier, qui participait pour la première fois à ce marché de Noël, y



présentait ses travaux de relooking de mobilier et ses sacs customisés.

Enfin, Laurianne et Christine Fromont d'Assevillers, toutes les deux « atteintes du virus des loisirs créatifs », sont venues exposer bijoux faits maisons et décorations de table. Elles ont découvert ce marché par hasard il y a 3 ans et y participent depuis. Elles en « *aiment l'ambiance ; c'est notre marché de Noël* » ajoutent-elles ; « *on essaye de participer à la vie locale, c'est notre rituel* ».

LE MARCHÉ DE NOËL DES PIPIOUS

La crèche a organisé un marché de Noël le dimanche 2 décembre : 124 adultes et 46 enfants ont pu profiter de cette journée en partageant un repas dans la bonne humeur. Le Père Noël a apporté un cadeau à tous les enfants de la crèche ainsi que des chocolats. Les parents ont pu découvrir les différentes activités réalisées par leurs enfants pour cette occasion.



Le Marché de Noël de Chaulnes, qui existe depuis maintenant 23 ans, est né de la volonté d'Arnaud NOBLECOURT, responsable de la culture et des loisirs, de créer une dynamique dans la petite ville, « *La participation au marché pour les exposants est gratuite ; cette année, on a dû en refuser une quinzaine, faute de place* ».

Et l'affluence était au rendez-vous côté visiteurs faisant de cette journée un beau succès collectif.

Laurence WILCZEWKI

COLIS DE NOËL 2018

Chaque année, au mois de décembre, à l'initiative du CCAS (centre communal d'action sociale), un colis de Noël est distribué à tous les aînés, âgés de 70 ans et plus, habitant la commune.

La distribution a été effectuée par les membres du CCAS, épaulés de quelques conseillers municipaux, qui ont rencontré la convivialité et la bonne humeur chez nos aînés.

Fruit d'un subtil dosage entre plaisir des yeux et bonheur des papilles, ce coffret est composé de produits d'exception. Il est réalisé manuellement par des personnes handicapées dans un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) proche de chez nous. Au total, 200 colis ont été distribués (60 couples et 140 personnes seules, pour un total de 260 personnes de plus de 70 ans).

Nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine !



REPAS DES AINES

Le repas des aînés (pour les personnes de plus de 70 ans) aura lieu le dimanche 28 avril au centre socio-culturel à partir de 12h30

TELETHON 2018 : 4508,80 €. BRAVO ! MERCI !

Le Téléthon a de nouveau eu lieu dans notre commune fin 2018. Même si les dons sont en baisse, l'essentiel est à nouveau la belle mobilisation des associations, de nombreux habitants de la commune et des alentours (merci aux amis d'Hallu) et des dizaines de bénévoles qui font de chaque édition un grand succès populaire, dans la bonne humeur et la convivialité.

Toutes et tous ont encore apporté la preuve que la SOLIDARITE dans notre commune n'est pas un vain mot. Mais il reste encore et toujours des maladies à combattre, des enfants à soigner et des vies à sauver.

L'année prochaine, on recommence. Venez nous rejoindre !





EN 2018, DE NOUVEAUX CRITERES

De nouveaux critères dans la grille d'évaluation regroupent les actions pédagogiques menées dans les écoles et auprès des habitants afin de les sensibiliser au respect de la nature, de l'environnement et à la préservation des espèces. En intégrant ces critères liés à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie, le label favorise la venue des entreprises au sein des communes labellisées. L'attribution du label Villes et Villages Fleuris prend en compte les politiques mises en place par les communes pour réduire leur consommation énergétique (déplacements, matériel d'entretien, mobilier urbain, type d'énergies...).

Pourquoi inscrire sa commune ?

- pour améliorer la qualité de vie des habitants,
- pour qualifier l'image de la commune et améliorer l'accueil, pour les habitants, les touristes mais aussi pour les nouveaux arrivants et les entreprises en recherche d'implantation,
- pour développer l'économie locale,
- pour favoriser la cohésion sociale,
- et enfin pour agir en faveur de la protection de l'environnement.

Les résultats 2018 pour la commune : **Commune comprise entre 1 001 et 3 000 habitants**

	
<p>Classé par le PETR Cœur des Hauts de France, CHAULNES : lauréat</p>	<p>Classement dans le palmarés départemental : CHAULNES, premier prix d'honneur</p>
<p>Remise des prix le mardi 23 octobre 2018 à QUIVIERES</p>	<p>Remise des prix le jeudi 29 Novembre 2018 à PERONNE</p>



Concours des Maisons fleuries
2018



Au cours de la cérémonie du 23 octobre, Mme et Mr Rouland Daniel ont également été récompensés et félicités par le Pôle d'équilibre territorial et rural pour le fleurissement de leur maison, rue Jean Catelas à Chaulnes. Ils ont également été les heureux gagnants du concours organisé, pour l'occasion, par le PETR sur Facebook.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

La commune de CHAULNES relance le concours « Maisons Fleuries » dont les objectifs sont l'embellissement, l'encouragement au fleurissement et l'apport de couleurs afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable.



Alors, si vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin ou votre balcon et que vous avez la main verte, inscrivez-vous en mairie de CHAULNES, **avant le 31 mai 2019**.

Un jury procédera, en juillet 2019, à l'évaluation du fleurissement.

Vous serez peut être l'heureux gagnant de bon d'achats récompensant les meilleures créations florales par catégorie.



Les gagnants seront gratifiés au cours d'une cérémonie organisée en **septembre 2019**.

Le règlement du concours est disponible en mairie et sur le site de la mairie de CHAULNES.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la mairie de au 03.22.83.80.80

A vos bêches, râteliers, pelles, arrosoirs.....



BULLETIN D'INSCRIPTION

AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DE CHAULNES 2019

A retourner en Mairie de CHAULNES, Commission communication et environnement, pour **le 31 mai 2019**

Madame / Monsieur :

Adresse :

..... Téléphone :

Souhaite(nt) participer au « concours communal des maisons fleuries de CHAULNES » dans la catégorie :

- maison avec jardin très visible de la rue
- maison fleurie sans jardin (possibilités limitées)
- balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs)
- commerce et entreprise

Je cède les droits à l'image de diffusion des photos de ma propriété dans le cadre de la valorisation du concours des maisons fleuries organisé par la commune de CHAULNES.

Je n'autorise pas la diffusion de photos de ma propriété.

Date et signature :

: Cochez la case correspondante à votre choix.



LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Ces déchets ménagers sont ceux n'étant pas recyclables.

Ceux-ci doivent être mis dans un sac poubelle FERMÉ dans le conteneur MARRON.

A partir du 04 mars 2019, les bacs marrons seront collectés le vendredi. Ces poubelles doivent être sorties la veille au soir.



LES EMBALLAGES RECYCLABLES (ALUMINIUM, CARTON, PAPIER, PLASTIQUE)

A partir du 04 mars 2019, les tournées changent, les heures de passage aussi. La collecte en alternance se fera le mercredi. Les sacs doivent être sortis la veille au soir. Les sacs jaunes et bleus doivent servir uniquement à la collecte des emballages.

DANS MON SAC JAUNE, JE METS UNIQUEMENT :

- les bouteilles en plastique transparentes (eau, soda...), les bouteilles d'huile, de ketchup, de mayonnaise, les flacons opaques (lessive, adoucissant, produits ménagers...)
- les emballages métalliques (boîtes de conserve, barquettes en aluminium, aérosols)
- les emballages de type « briques »

DANS MON SAC BLEU, JE METS UNIQUEMENT :

- les boîtes et sur-emballages en carton
- les journaux / magazines
- les prospectus

En 2019 : En jaune collecte des sacs jaunes, en bleu collecte des sacs bleus

EN MARS :	mercredi 06	mercredi 13	mercredi 20	mercredi 27	
EN AVRIL :	mercredi 03	mercredi 10	mercredi 17	mercredi 24	
EN MAI :	mercredi 01	mercredi 08	mercredi 15	mercredi 22	mercredi 29
EN JUIN :	mercredi 05	mercredi 12	mercredi 19	mercredi 26	

Le calendrier 2019 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.



COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

DU 08 AU 11 NOVEMBRE 2018

Organisée par la communauté de commune Terre de Picardie, la commune de CHAULNES, le comité cantonal du Souvenir Français et l'association Santerre

JEUDI 08 NOVEMBRE : « Les combats dans le Santerre », exposition au centre socio culturel de CHAULNES ouverte aux scolaires.



VENDREDI 09 NOVEMBRE : « concert de l'orchestre de cuivres d'AMIENS » à 20h00 à l'église Saint Didier de CHAULNES.



SAMEDI 10 NOVEMBRE : Le matin, inauguration de l'exposition au centre socio culturel et de la stèle de la paix installée près du monument aux morts. Le verre de l'amitié a clôturé ces deux manifestations sur le site du SARCOM.



L'après-midi, une conférence s'est tenue au centre socio culturel sur les derniers combats et l'armistice avec Pierre PAVY et Marcel QUEYRAT, *« 1916-1918, ça s'est passé chez nous »*.



DIMANCHE 11 NOVEMBRE : Cérémonie communautaire au monument aux morts avec les fanfares de Lihons et d'Edemissen (Allemagne) puis à l'école élémentaire pour rendre hommage aux anciens élèves de l'école de Chaulnes, avec la participation de l'école de musique de Haute Picardie.



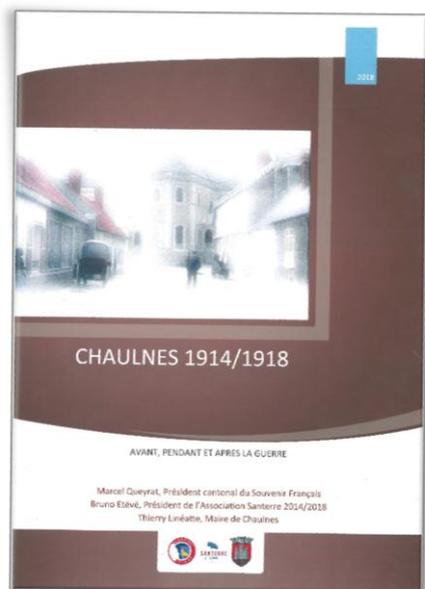


Commémoration de la paix et de la liberté, un grand moment qui restera dans l'histoire de la commune.

Un remerciement à tous les acteurs s'imposait, c'est ainsi que Thierry LINEATTE a convié l'ensemble des organisateurs et des bénévoles à prendre le verre de l'amitié le jeudi 22 novembre à 17h30 au centre socio culturel.



La journée s'est terminée avec les concerts des batteries fanfares de Lihons, d'Edemissen, d'Airaines et du groupe The Jokes pipes and drums.



CHAULNES 1914/1918 AVANT, PENDANT ET APRES LA GUERRE

Dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale, cette plaquette de 48 pages sur la ville de Chaulnes été écrite par M. Marcel Queyrat, Président Cantonal du Souvenir Français, M. Bruno Etévé, Président de l'association Santerre 2014/2018 et M. Thierry Linéatte, Maire de Chaulnes.

En vente à la mairie de Chaulnes au prix de 5 €, les bénéfices iront au Souvenir Français, qui entretient les tombes des soldats et perpétue le devoir de mémoire, et au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chaulnes.



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY
Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
Tél. : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU
Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE
Tel 03 22 88 48 10 ou mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr

Bonne Année 2019

POUR VOUS

INSCRIRE

IL VOUS FAUT :

Remplir le formulaire de renseignements remis lors de votre visite à la médiathèque.
Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Régler le montant de l'adhésion* fixé par le règlement

5 € : Adultes résidents de la CCTP.

8 € : Adultes extérieurs à la CCTP.

Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

PROGRAMMATION DES ANIMATIONS

CHAULNES

Mercredi 30 janvier : Lecture pour les tout-petits en partenariat avec le RAM - A partir de 10h30

Inscription obligatoire à partir du 4 janvier 2019 dès 9h

Mercredi 13 Février : Ecoute une histoire sur le thème de "l'amour" - Tout public - A partir de 15h

Mercredi 20 février : Ecoute une histoire pour les tout-petits en partenariat avec le RAM - A partir de 10h30

Mercredi 27 février : Atelier "masques" (de 6 à 11 ans) 14h30/15h30

Inscription dès le samedi 9 février 2019 dès 9h

Samedi 2 mars : Atelier "masques" (de 3 à 5 ans) 10h/11h

Mercredi 20 mars : Viens jouer avec les 10 mots de la francophonie - Adultes et enfants à partir de 8 ans - 14h30/16h

Samedi 30 mars : Atelier scrabble - Adultes et enfants dès 10 ans- A partir de 9h30

Inscription obligatoire dès le 23 février 2019 à 9h

ROSIERES EN SANTERRE

Mercredi 09 janvier : Atelier créatif « les couronnes » (4-11 ans)

Mercredi 23 janvier : « Ecoute une histoire » 4-11 ans

Mercredi 06 février : Atelier « coloriage anti stress »

Mercredi 27 Février : Atelier "jeux de société " (4-11 ans)

Mercredi 5 mars : Atelier créatif "les masques" (4-11 ans)

Du 17 au 25 mars : semaine de la francophonie 2019

L'école de musique a fêté ses 20 ans !

1998-2018

Avec le Marché du terroir le 9 septembre, les cérémonies du 11 novembre, la sainte Cécile le 18 novembre et la remise des diplômes le 24 novembre, l'école de musique n'a pas chômé depuis le début de l'année scolaire. Mais également :

Concert de Noël

Le dimanche 16 décembre à l'église d'Harbonnières

Le samedi 22 décembre

Orchestrades (classes d'orchestres des écoles de musique de Epehy, Ham, Haute-Picardie, Nesle, Péronne, Roye et Sailly-Saillisel au gymnase de Nesle).



En 2019 : Stage du 12 au 15 février

« Voyage à travers les stages »

Concert de restitution le vendredi 15 février à 18h00 à la salle des fêtes d'Ablaincourt-Pressoir

Sans oublier en fin d'année, la 2^{ème} édition de notre Festival , les 7, 8, 9 et 10 juin.

BIG FUNK BRASS
SOMM'OS SALSEROS
THE SWINGING DICE
LES PINAILLEURS
LA PETITE ENTREPRISE
LE CHIEN QUI FUME
EXTREME GEORGETTE
OLD MOONSHINE BAND
BATTERIE FANFARE LA VENETTIENNE
RETRO FANFARE
ATELIER JAZZ
BEGGARS BANQUET
AUDITIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE
BATTUCADA

COMITÉ DE JUMELAGE

CHAULNES, ses environs et EDEMISSEN



ENSEMBLE, NOUS NOUS SOMMES SOUVENUS ET NOUS AVONS CÉLÉBRÉ LA PAIX.

Le samedi 10 novembre 2018 les membres du bureau du comité de jumelage, ainsi que les musiciens de la fanfare d'Edemissen sont arrivés à Chaulnes pour participer aux commémorations du centenaire de l'armistice de la grande guerre, organisées par la communauté de communes Terre de Picardie et la commune de Chaulnes.

Après l'accueil au centre socio-culturel nous avons pris le chemin de Lihons où nous attendait un buffet permettant à nos invités, qui avaient voyagé toute la journée, de se restaurer.

Le lendemain matin, Dimanche 11 Novembre, les membres des bureaux de Chaulnes et Edemissen se sont réunis pour préparer le 50^{ème} anniversaire du jumelage qui aura lieu l'an prochain.

Ils ont ensuite rejoint les musiciens d'Edemissen et de Lihons au monument aux morts pour la cérémonie du souvenir.



Après les discours officiels et les dépôts de gerbes, la foule s'est dirigée vers l'école de Chaulnes pour entendre et rappeler que ces guerres du 20^{ème} siècle, outre les aspects traumatisants, ont aussi fait beaucoup de victimes parmi les enfants.



Des poèmes ont été lus en français et en allemand par des élèves du collège de Chaulnes.

Un moment de recueillement a été observé, suivi des hymnes nationaux, tandis qu'une gerbe a été déposée par les deux présidentes des comités de jumelage sous la plaque murale du souvenir apposée dans l'entrée du groupe scolaire.

Dimanche après-midi, un « bagad de cornemuses », des fanfares allemandes et françaises, répondant à l'invitation de Christophe Robit, ont donné un concert au centre socio-culturel devant une assemblée conquise par la qualité et la diversité de leurs répertoires.

Ils ont été chaleureusement applaudis.

Au delà des mots, des sensibilités différentes des uns et des autres, la musique demeure ce langage, ce lien universel qui unit les hommes.

Ce week-end de devoir de mémoire s'est terminé dans la joie et la bonne humeur autour d'un « pot convivial ».



Nos amis allemands sont repartis vers Edemissen en début de soirée pour arriver chez eux bien tard dans la nuit.

La présidente, Marie France Avez

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de Chaulnes et ses environs remercie toutes les personnes qui sont venues à la collecte du 14 novembre 2018.

Voici les dates de collectes de 2019 (à titre indicatif) :

Lundi 11 mars

Mercredi 10 juillet

Lundi 25 novembre



L'assemblée générale se tiendra le vendredi 29 mars 2019 à 18h30, salle des votes de la mairie de Chaulnes. Les membres de l'Amicale vous souhaitent une bonne année 2019.

La présidente, Marie-Aimée BEULQUE

LE POKER CLUB CHAULNOIS

Nous sommes à ce jour 34 adhérents. Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année et nous proposons une soirée découverte. Les tournois se déroulent une fois par mois. L'inscription au club est de 50€ pour l'année.

Les tournois du club se déroulent le samedi, l'ouverture des portes est à 18h et le tournoi démarre à 19h, à la salle Saint Didier. Les prochaines dates sont :

23 février, 30 mars, 27 avril, 11 mai, 22 juin, 20 juillet, 24 août, 28 septembre, 19 octobre, 23 novembre, 14 décembre.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter M. Géraut au 07.70.74.28.38

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

À VENIR, AU CENTRE SOCIO-CULTUREL :

- >> De janvier à juin
- >> Mercredi 06 mars
- >> Dimanche 10 mars
- >> Mars 12 mars
- >> 24 mars
- >> 13 & 14 avril
- >> 19 avril
- >> 20 avril
- >> 11 & 12 mai

LOTO QUINE

ANIMATIONS AUTOUR DE MARDI GRAS

SALON VDI (salle St Didier)

SPECTACLE DE MARIONNETTES

BOURSE D'ÉCHANGE TOUTES COLLECTIONS

TOUS EN BRIQUES

LHOMOND SELECTA FESTIVAL

CHAULNES METAL FEST

FUGU CHAULNES

LOTO QUINE

Dates des prochains lotos :

26 janvier, 02 et 23 février, 02 mars, 06 avril, 04 mai et 1^{er} juin, au centre socio-culturel.

1 carton : 1,50€ / 13 cartons : 15€ / 27 cartons : 30€ / Carton spécial pour bon d'achat 100€ : 3€

AUTOUR DE MARDI GRAS

Le mercredi 06 mars, dans l'après midi, plusieurs activités seront proposées aux enfants, au centre socio-culturel. Renseignements à venir prochainement.

SALON VDI

Le dimanche 10 mars à la salle St Didier aura lieu le 1^{er} salon du Vendeur à Domicile Indépendant, pour découvrir les produits et vendeurs présents dans votre secteur.

Entrée gratuite, petite restauration et buvette sur place.

SPECTACLE DE MARIONNETTES

Le mardi 12 mars au centre socio-culturel, à partir de 17h. 2,50€

BOURSE D'ÉCHANGE TOUTES COLLECTIONS

Le 24 mars au centre socio-culturel, de 10h à 18h. Nombreuses collections, artisanat. Buvette et restauration sur place. Entrée gratuite.

TOUS EN BRIQUES

Les 13 et 14 avril au centre socio-culturel, pour la 3^{ème} édition, une grosse exposition de créations en briques LEGO



FUGU CHAULNES

Les 11 et 12 mai au centre socio-culturel.

Nombreuses expositions, démonstrations, parmi : Retro gaming, arts martiaux, cosplay, origami, fanzines...

Restauration japonaise proposée sur place. Buvette.

Tarifs : 1.50€ (gratuit pour les 6 ans et moins, accompagnés).



LHOMOND SELECTA FESTIVAL

Un festival de musique aux accents Hard Rock avec 3 groupes : Black Out Arises, Overdrivers et Dynasty.
Dynasty, tête d'affiche de cette soirée, est un « tribute band » de KISS. Le combo reprend les plus gros succès du groupe dans un spectacle très proche de l'original, avec les mêmes tenues de scène. Un très grand « show » en perspective.



CHAULNES METAL FEST

Le festival Metal est de retour à Chaulnes le samedi 20 avril avec 6 groupes au programme : Putrid Offal, Morpain, Gang, Misanthrope, Adx et les français de Benighted en tête d'affiche.

RETROSPECTIVE :

Festif Horror

Le mercredi 31 octobre 2018

Un véritable succès inattendu auprès des jeunes, qui a donné l'envie de proposer le même type d'animation pour fêter Mardi-gras cette année.

La soirée dansante pour le Téléthon

Le samedi 08 décembre 2018

L'office de la culture et des loisirs de Chaulnes et Danses de Salon ont pris plaisir à s'associer pour cette cause et ont versé un bénéfice de 839 € à l'association AMF Téléthon.

Le marché de Noël

Le dimanche 09 décembre 2018

Le marché de Noël 2018 de Chaulnes a reçu plus de 1000 visiteurs pour 35 stands d'expositions (plus de 20 exposants ont été refusés par manque de place).





CYCLO CLUB CHAULNOIS



Une nouvelle identité

La saison 2018 se termine et nous avons vu naître une nouvelle marque concernant la Fédération Française de Cyclotourisme, la **FFVélo** qui permettra peut-être d'attirer des cyclistes de tous horizons pour grossir nos effectifs de licenciés.

Téléthon 2018



Le Cyclo Club a répondu à l'invitation de la municipalité afin de solliciter les dons en faveur du Téléthon. La météo était peu encourageante ce 8 décembre, toutefois, les 18 inscriptions ont permis de réunir 94 €. Certains adhérents ont préféré participer à la marche encadrée par nos amis de la Marche Randonnée Chaulnoise.

Le soir, 19 d'entre-nous se sont retrouvés pour participer au repas organisé par l'OCLC et l'animation musicale du Club de Danse de Salon.

La randonnée de Noël



La dernière sortie de l'année proposée aux adhérents du Cyclo Club, accompagnés de leur famille, était une marche d'une dizaine de kilomètres. Nous sommes partis sur les bords de l'Ingon au départ de la salle des fêtes de Curchy.

Les températures fraîches et le brouillard n'ont pas dissuadé les 23 marcheurs.

Au retour, nous avons partagé un verre de l'amitié pour clôturer la saison 2018.

Chaque adhérent participant a reçu notre traditionnel ballotin de chocolats.

Les dossiers pour la reprise des licences 2019 ont été remis à chacun.



2018, une bonne année pour notre Club qui fait rimer le cyclotourisme, le sport et la santé avec les valeurs de la vie associative.

On part ensemble, on rentre ensemble !

Agenda du Club 2019

- Assemblée Générale, renouvellement et prise de licences a eu lieu le 12 janvier 2019.
 - 1ère Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 27 avril 2019 à 14 h 30 – Gratuit
 - Fête du Vélo, dimanche 2 juin 2019 à 9 h – Gratuit
 - 2^{ème} Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 21 septembre 2019 à 14 h 30 - Gratuit
- Ces trois randonnées sont ouvertes et adaptées à tous. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque est obligatoire. Il suffit juste d'avoir un vélo en état de fonctionnement et de la bonne humeur.
- Randonnée Chaulnoise, le dimanche 16 juin 2019 à partir de 7 h 30 – Ouverte à tous – Droits d'inscriptions (gratuité aux enfants)
 - Randonnée du Téléthon, le samedi 7 décembre à 14 h – Ouverte à tous, inscriptions sous forme de dons reversés au Téléthon.



CyCloCément
Le Président
Daniel REMY
Vous voulez nous rejoindre...
... 09.72.98.90.38



le tourisme à vélo

MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE

Depuis de très nombreux numéros de ce bulletin municipal, je vous parle de la marche et de ses très nombreux bienfaits, tant au point de vue musculaire, cérébral ou social. Ceux qui ont regardé l'émission de Michel Cymes sur France 2 ont appris qu'une personne qui marchait régulièrement avait une espérance de vie supérieure de 5 ans. La marche est le sport le plus complet.



58 marcheurs en Espagne

Pour ce numéro, nul besoin de texte pour vous montrer les activités intenses et nombreuses que nous avons proposées depuis la mi-septembre. Il y en avait pour tous et pour tous les goûts.

58 marcheurs en Espagne dans les Asturies situées sur la route de Compostelle, région de mer et de montagne vraiment trop méconnue. Une excellente semaine sous le soleil et dans la bonne humeur.



Les Asturies

Avec une fin de saison si douce, les jeudis de la Rando Santé ont souvent fait le plein avec près de 50 marcheurs. Ils se sont presque tous retrouvés pour

Octobre Rose, où 262 marcheurs avaient pris le départ depuis l'Immobilière de Haute Picardie pour être près de 300 à l'arrivée ; un goûter offert par le club les attendait. Le tout s'est terminé par un joli lâcher de ballons dans le jardin public. Nous recommencerons le 5 octobre 2019 et je fais le pari que nous serons encore plus nombreux.



Habituelle rando santé



Octobre Rose

Assemblée générale du club et affluence des grands jours avec 102 adhérents. D'après Didier Potel, notre conseiller départemental, nous sommes le premier club de marche de la Somme et il nous félicite pour nos actions sociales et solidaires.



SARCOM

Peu de temps après c'était le SARCOM où notre présence fut très remarquée. De nouvelles adhésions ont été réalisées. Merci au SARCOM de nous avoir gentiment accueillis.

Très beau groupe aussi pour le Téléthon. Un autre groupe était aussi présent à Roye avec Optic 2000 et la marche nordique.

Journée formidable à Gand en Belgique pour un Marché de Noël de grande ampleur et dans une ville magnifique. La journée s'est terminée par une grande promenade en bateau sur l'Escaut parmi les immeubles illuminés.



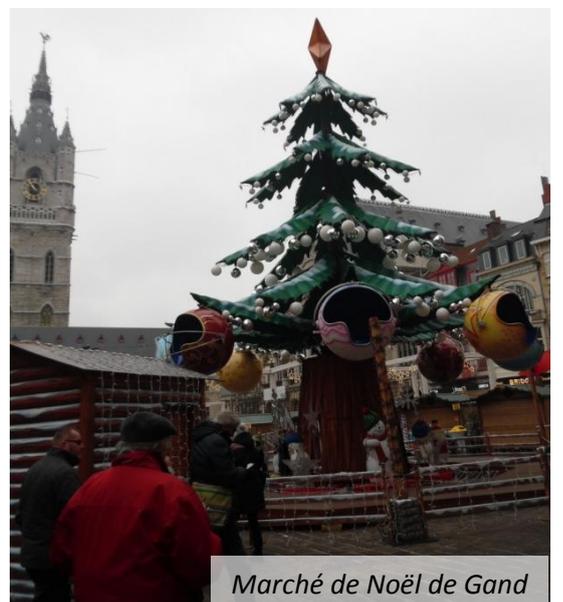
Assemblée Générale



Téléthon



Marché de Noël de Gand



Marché de Noël de Gand

Très bonne année à tous et la santé avec la marche.

S.L.P. CHAULNES

Bilans positifs lors de l'assemblée générale

La S.L.P.Chaulnes a tenu son assemblée générale le vendredi 16 novembre 2018 en présence de Thierry Linéatte, maire de Chaulnes. Philippe Cheval, président de la communauté de communes de Haute Picardie était excusé.

Avec 117 licenciés, 53 licenciés longue paume et 64 licenciés badminton, la S.L.P Chaulnes fait partie des grosses structures sportives locales. Les résultats sont satisfaisants en longue paume et en badminton. Le bilan financier est équilibré.

La S.L.P.Chaulnes continue de bénéficier de l'aide apportée par des Services Civiques Aide de l'État jusqu'en octobre 2020. Le contrat emploi avenir de Aurélien Maj s'est terminé fin Mars, Aurélien a retrouvé un emploi à l'Intercommunalité Haute Picardie La SLP Chaulnes peut se satisfaire d'avoir rempli sa mission : permettre à un jeune de retrouver un emploi. Bonne chance à Aurélien pour la suite de sa carrière.

Thierry Linéatte a félicité les membres et les joueurs de la S.L.P. Chaulnes pour les résultats sportifs obtenus au cours de cette saison en longue paume et en badminton. Il a également fait remarquer la bonne tenue des comptes, la bonne gestion du club, l'animation que représente la longue paume et le badminton dans la commune de Chaulnes et la communauté de communes de Haute Picardie. Il a aussi félicité les membres du bureau d'avoir su mener à terme le contrat emploi avenir.

En longue paume

Le bilan est positif pour la partie sportive avec des titres de Champions, ainsi que quelques titres de Vices-Champions (titres départementaux, régionaux et nationaux confondus).

Le club a obtenu la meilleure participation aux compétitions départementales et fédérales jeunes et seniors confondus.

Chez les jeunes:

Encore une belle saison pour nos jeunes A noter la domination de la catégorie juniors qui a permis de voir une finale 100% Chaulnoise lors de la dernière journée à Rosières. Au tournoi fédéral, le trophée Jules Cassel est revenu à Chaulnes pour une année de plus.

Chez les seniors :

En 6/6, l'équipe de 1ère échoue une nouvelle fois en demie finale.

En 2^{nde}, l'équipe est championne de France, équipe composée de 6 juniors.

L'équipe de 4^{ème} catégorie est championne également.

En 4/4, nous remportons les titres de champion de France 1^{ère} ainsi que le challenge Raynal Compétition organisé cette année à Paris, au jardin du Luxembourg.



Pour le 2/2, l'équipe 1^{ère} composée de la paire Thomas et Gauthier, est vice championne de France. L'équipe composée de Sébastien et Amaury est championne en 2^{ème} catégorie. Coup double pour Amaury qui remporte la coupe de France à Camon avec Emilien.
En 1/1, en excellence, Thomas termine 3^{ème}.

En badminton

Durant cette saison, nous étions 64 licenciés dont 38 jeunes. C'est d'ailleurs grâce à ces jeunes que le club continue d'avoir la labellisation « école de badminton ».

1 seule étoile pour la saison 2017/2018 due à l'absence de mini badistes dans les rencontres départementales 2017/2018

Le bilan sportif chez les seniors est très intéressant.

Les interclubs régionaux

L'équipe 1 était engagée en Régionale 2 pour la deuxième année et termine à la 2^{ème} place.

Les interclubs départementaux

4 équipes étaient engagées dans 4 divisions différentes :

- l'équipe 2 en D1 termine à la 3^{ème} place,
- l'équipe 3 en D2 termine à la 4^{ème} place
- l'équipe 4 en D4 termine à la 4^{ème} place
- l'équipe 5 en D5 termine à la 5^{ème} place

Les entraînements au gymnase

Le mardi de 18h à 20h **badminton** pour les compétiteurs

Le jeudi de 16h45 à 18h **badminton** pour les jeunes de 9 - 14ans

Le vendredi de 18h45 à 21h30 **badminton loisirs** (ouvert aux adultes et aux jeunes de 15 ans et +)

Si vous êtes intéressés, présentez vous aux horaires d'entraînements ou téléphonez au 06.42.13.59.29

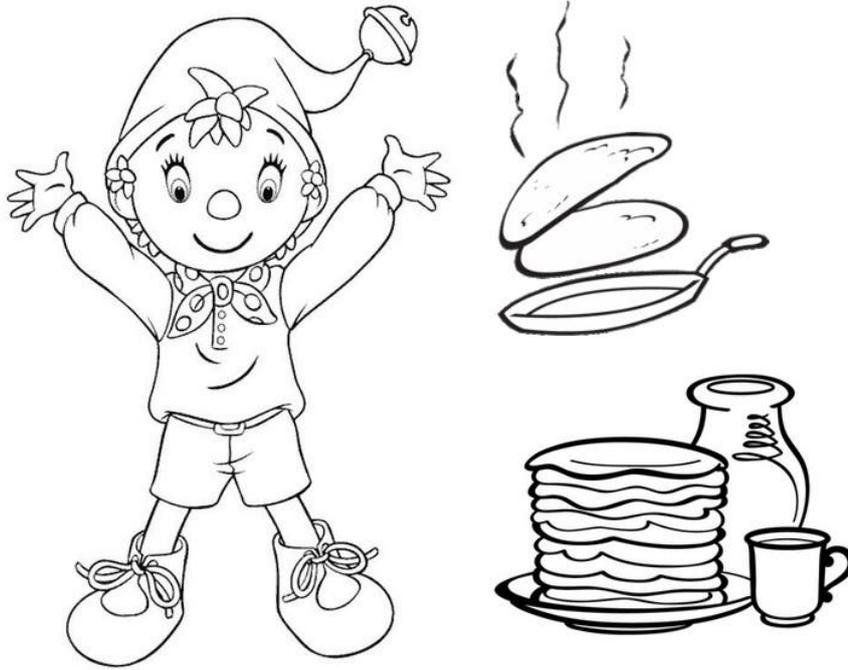


TELETHON 2018

Organisé le vendredi 23 novembre en raison du calendrier de Badminton très chargé en décembre, le tournoi a attiré 90 joueurs. Les jeunes ont disputé des rencontres le jeudi 6 décembre afin de récolter des fonds. Les 510 euros de bénéfices ont été reversés le samedi 8 Décembre lors des manifestations organisées par la municipalité de Chaulnes.



A tes crayons !



Mots mêlés :

Y U F H M E L A N G E R Q Y D
P U Q S I M D Ç D T Q V W F H
M I P R U K S C J X L D S T A
I X Ç X T C I A I N E H Q U J
E E O I U F R C Z R E G N A M
L L A T E E P E U A F V P U M
E L E V B N W T Y C Ç A E T D
X I R S Z Y I G K D L J P A J
V N R M W F U R S M H D E L J
B A F W N Q G L A C R M R O M
P V J O E V C X S F V B C C S
O Q C G F U E P O E L E Q O F
Ç Ç M T I K C G B U J M Ç H U
Ç O L R U E L E D N A H C C E
X X E Z P Ç L B Q G F Y H W O

CREPE
CUIRE
CHANDELEUR
MELANGER
SUCRE
CONFITURE
CHOCOLAT
MANGER
FARINE
OEUFS
LAIT
POELE
VANILLE
MIEL

Un peu
d'histoire

FELIX BELLATOR DE BEAUMONT, Un élu de la Somme

Le 11 août 1810, ce qui restait du domaine des ducs de Chaulnes fut adjugé à Melle Marie-Denise de Beaumont. Du château, il ne restait que les fondations. Mais, notamment, l'imposant bâtiment construit sur la gauche du château au XVIII^{ème} et appelé « la Garde d'Honneur » subsistait.

Melle de Beaumont était représentée par Me Boullanger de Berneuil, notaire à Beauvais. Le domaine comportait 8ha de bâtiments, cours et enclos, 74 ha de parc, 187 de labours et 90 de bois, soit une surface totale de 359 ha. La grande perspective qui menait autrefois au château lorsqu'on arrivait de Pressoir, large de 64 mètres, bordée de blancs de Hollande*, s'étirait sur 840 mètres.

Ce vaste domaine échut en héritage à Félix-Bellator de Beaumont, neveu de Melle de Beaumont, lorsque celui-ci quitta l'armée, en 1826. Né à Paris le 25 décembre 1793, il était le fils d'Etienne Joseph de Beaumont et de Marie-Casimir Bouillier.

Militaire**, Félix-Bellator, comte de Beaumont, avait participé aux dernières campagnes de Napoléon Ier contre les coalisés. Au mois d'août 1813, à Dresde***, en Saxe, bien que la bataille ait été remportée par les Français, il avait été fait prisonnier par les Russes et n'était rentré en France qu'en 1815. Fervent bonapartiste, il avait suivi l'Empereur à Waterloo (18 juin 1815). La défaite ne l'avait pas empêché de demeurer dans l'armée. Mais ses convictions politiques l'avaient finalement contraint à quitter le service en 1826, avec le grade de capitaine. C'est alors qu'il s'était marié et qu'il s'était installé à Chaulnes.

Sa femme, Clémentine Rose Bavoux, née à Paris en 1810, était la fille d'un député, professeur de droit, François Nicolas Bavoux, et d'Adélaïde Rose Bernard. Leur enfant unique, Denise, naquit en 1833.

Très rapidement, il devint l'un des promoteurs de la culture de la betterave à sucre dans la Santerre. Après la chute du Ier Empire et la disparition des mesures incitatives, l'industrie sucrière de la betterave s'était effondrée. Elle avait été relancée dès les années 1820, grâce notamment aux initiatives de Louis-François-Xavier Crespel (1789-1864), un industriel lillois, qui avait formé des cultivateurs aux nouvelles techniques de l'industrie sucrière tels Louis Lavigne (Epénancourt) et Hector Ledru (Roye). Il avait fondé la sucrerie de Villequier-Aumont, dans l'Aisne en 1824 puis avait repris celle de Villeselve en 1835. Félix-Bellator fut l'un des pionniers de ce développement spectaculaire. En 1836, cinquante sucreries étaient recensées dans la Somme (A cette époque, la Somme se plaçait au 3^{ème} rang des départements français en nombre de sucreries derrière le Nord et le Pas-de-Calais).

DEPUTE DE LA SOMME SOUS LOUIS-PHILIPPE

Très actif dans le domaine agricole, brillant orateur, le comte de Beaumont fut élu député le 2 mars 1839.

Le contexte politique sur cette période étant complexe, il est nécessaire, avant d'aller plus loin, de rappeler quelques dates.

Le lecteur se souvient que, le 6 avril 1814, Napoléon abdique une première fois. La monarchie est restaurée avec l'arrivée de Louis XVIII qui s'était réfugié en Angleterre ; c'est la Première Restauration.

Mais, le 20 mars 1815 : retour de Napoléon, qui avait été interné sur l'île d'Elbe. Fuite de Louis XVIII. Après Waterloo, Napoléon abdique une seconde fois, le 22 juin. Louis XVIII revient ; c'est la seconde Restauration. Cette fois, il reste sur le trône. Charles X, son frère, lui succède en 1824.

En juillet 1830, les Parisiens se révoltent contre quatre Ordonnances royales ; Charles X doit se retirer. Le 9 août, le duc d'Orléans devient « roi des Français » sous le nom de Louis-Philippe Ier. On appelle « Monarchie de Juillet », le régime issu de la révolution de juillet 1830.

Février 1848 : abdication de Louis-Philippe à la suite d'une nouvelle révolte des Parisiens. (On abdique beaucoup au cours de cette période). La II^{ème} République est proclamée le 25 février. Le suffrage universel est institué. Enfin pas tout à fait universel car les femmes en sont exclues.

Le 10 décembre 1848, le prince Louis-Napoléon, neveu de Napoléon Ier, est élu président de la République.

2 décembre 1851 : Coup d'Etat de Louis-Napoléon car la constitution lui interdit de se représenter aux élections suivantes.

En novembre 1852, un plébiscite lui donne, à une écrasante majorité, tout pouvoir pour se proclamer « Empereur héréditaire des Français ».

Au travers de tous ces bouleversements, Félix-Bellator va poursuivre une brillante carrière parlementaire. Rallié à Louis-Philippe, il est élu député sous la Monarchie de Juillet. Le suffrage universel n'étant pas encore institué, son



élection se fait au suffrage censitaire, c'est-à-dire que seuls les contribuables payant (à partir de 1830) plus de 200 francs d'impôts peuvent être électeurs (500 francs pour être éligibles). Bien que rallié à Louis-Philippe, il siège dans les rangs de « l'opposition dynastique » (favorable au régime, s'alliant néanmoins avec le centre gauche et souhaitant l'abaissement du suffrage censitaire).

Il est spécialisé dans les questions agricoles mais traite également des dossiers relatifs à l'armée et notamment aux fortifications ; en 1814, les Français avaient été humiliés par l'arrivée à Paris des troupes autrichiennes, russes et allemandes et il paraissait urgent de bâtir plusieurs ceintures de forteresses pour prévenir d'autres invasions.

Sa belle-famille est, comme lui, bonapartiste. Tout particulièrement, son beau-frère, Evarite Bavoux, avocat député puis conseiller d'Etat, est très proche du neveu de Napoléon Ier, le futur Napoléon III. Félix-Bellator, comte de Beaumont obtient l'autorisation permanente de visiter ce dernier lors de son internement au fort de Ham, après sa tentative de soulèvement manqué de la garnison de Boulogne-sur-Mer****. Ham, ça n'est pas loin de Chaulnes ; Félix-Bellator de Beaumont rend régulièrement visite au prisonnier en voisin.

Il est réélu le 9 juillet 1842 puis le 1^{er} août 1846.



SENATEUR SOUS NAPOLEON III

Après le soulèvement de 1848, devenu Républicain, il est nommé, pour une courte durée, commissaire de la République de la Somme par le ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire, Alexandre Ledru-Rollin. Il reçoit la croix de chevalier de la Légion d'Honneur le 20 février 1848.

Le 23 avril 1848, après l'abdication de Louis-Philippe, il siège à l'Assemblée nationale constituante chargée d'élaborer une constitution républicaine. On l'appelle Beaumont de la Somme. Il est ensuite élu, le 13 mai 1849,

à la nouvelle Assemblée nationale législative prévue par la Constituante et ceci jusqu'au coup d'Etat de Louis-Napoléon. De plus, en 1848, il a été élu conseiller général des cantons de Chaulnes et de Bray-sur-Somme (les deux cantons ne sont alors représentés que par un seul conseiller). L'année suivante, il devient président du Conseil général de la Somme et le restera jusqu'en 1865. On lui doit la construction du Musée de Picardie, à Amiens.

L'Assemblée constituante n'avait prévu qu'une seule chambre de parlementaires. Le prince-président en crée une deuxième : le Sénat, dont les membres sont de droit (les cardinaux, les maréchaux...) ou désignés. Dès le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le comte de Beaumont est nommé sénateur et prend parti pour le rétablissement de l'Empire. Il siège au Sénat, où il intervient peu, jusqu'à sa mort à Paris le 22 février 1866. Sa fille est décédée, sans postérité, le 16 novembre 1853 et sa femme le 11 juin 1862.

Il a été fait Officier de la Légion d'Honneur le 12 août 1853 puis Commandeur le 13 août 1861.

Marcel QUEYRAT Président cantonal du Souvenir Français.

* *Les blancs de Hollande sont des peupliers.*

** *Certaines notes le concernant indiquent qu'il avait fait Saint-Cyr, mais je n'ai pas trouvé son nom dans les promotions.*

****Dans « Le Médecin de Campagne », Balzac fait parler un soldat de Napoléon qui évoque cette bataille : « Malgré notre tenue sévère, voilà que tout est contre nous ; mais l'armée fait encore des prodiges de valeur. Pour lors, se donnent des batailles de montagnes, peuples contre peuples, à Dresde, Lützen, Bautzen... Souvenez-vous de ça vous autres, parce que c'est là que le Français a été si particulièrement héroïque, que, dans ce temps-là, un bon grenadier ne durait pas plus de six mois... »*

*****Louis-Napoléon, condamné à l'internement à vie en 1840, reçoit beaucoup dans son appartement du fort de Ham. Il s'évadera assez facilement en 1846.*

Il a été fait Officier de la Légion d'Honneur le 12 août 1853 puis Commandeur le 13 août 1861.

BIBLIOGRAPHIE :

« Chaulnes 1914-1918 » de M. Queyrat, B. Etévé, T. Linéatte. (2018)

« Gentilhommières en Picardie » de P. Seydoux. La Morande. (2002).

« Louis-Napoléon prisonnier » de J. Glickman. Flammarion. (2011)

« Dictionnaire des Parlementaires français » de Robert et Cougny. (1889)

« L'industrie sucrière en Picardie ». Picardia. L'Encyclopédie picarde.



VILLES *et*
VILLAGES
fleuris
- 2 0 1 8 -

3^{ème} catégorie

1^{er} PRIX D'HONNEUR



Chaulnes



Le Président du
Conseil Départemental
Laurent Somon



Le Président de
Somme Tourisme
Franck Beauvarlet

